Envoyé en préfecture le 11/08/2026
Reçu en préfecture le 11/08/2026
Publié le
ID : 035-213501455-20260521-2026_059-DE

MAIRIE DE LANGON (35660)

Délibération N°2026-059

AFFICHE LE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 21 mai 2026

L'an Deux Mille Vingt-Six, le vingt-et-un mai, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Yves COLLEAUX, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : **le 15 mai 2026.**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	14
Votants	15
Vote	
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Présents : Mr Jean Yves COLLEAUX, Mme Andrée LE ROUX, Mr Bertrand ROUINSARD, Mme Marylène MATHURIN, Mr Christian COUPARD, Mme Valérie MICHELIN, Mr Thierry TOREL, Mr Olivier RONDEAU, Mme Nathalie RICARD, Mme Virginie BOUGOT, Mme Alexandra GUILLEMAIN, Mme Rosane GAUVIN, Mr Fabien PASQUET, Mme Marie Annick BARADA-JOUADE.

Absents non excusés :
Absents excusés : Mr Julien COLIN a donné pouvoir à Mr Christian COUPARD
Secrétaire de Séance : Mme Nathalie RICARD

2026-59-Création des commissions communales thématiques et extra-municipales

Le maire propose de créer des commissions thématiques et des commissions extra-municipales.

Commissions thématiques

A l'occasion de son installation et conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal forme des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. M. le Maire propose la création des commissions communales suivantes composées chacune de 12 membres :

1. Commission 1 : Attractivité - Vie économique - Energie - Finances
2. Commission 2 : Bâtiment, urbanisme, voirie, environnement
3. Commission 3 : Enfance-jeunesse, affaires scolaires, vie sportive, mobilités
4. Commission 4 : Ressources humaines- Affaires sociales - Santé
5. Commission 5 : Communication-Vie associative-Sécurité et PCS-Tourisme-Culture

Elles seront présidées par M. le Maire et les membres seront élus, à la proportionnelle dans le but de représenter les 3 listes.

Commissions extra-municipales

Conformément à l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil a la possibilité de créer des commissions extramunicipales dans le but de favoriser la participation citoyenne et d'associer les habitants à la vie de la Commune. Le maire propose de créer les 3 commissions suivantes :

1. Commission ALSH (Accueil de loisirs) et espace-jeunesse
2. Commission aménagement cœur de village et mobilités
3. Commission énergies renouvelables et biodiversité

Le maire demande au Conseil de valider la création de ces commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE à l'unanimité la création des 5 commissions communales thématiques et des 3 commissions extra-municipales reprises ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean Yves COLLEAUX

MAIRIE DE LANGON * ILLE-et-VILAINE 35660 *